



Injure et atteinte à l'honneur

Par **Smr15**, le **03/05/2012** à **17:08**

Bonjour,
Mesdames, Messieurs,

J'ai un soucis... Nous avons eu un débat politique sur facebook, et il a dérapé. Je me sens très blessé et je veux savoir si je puis tenter un acte juridique. Je le cite :

" Si Hollande passe président ca sera la preuve que les Français sont des abrutis et qu'il est urgent de réformer le droit de vote pour tous. Vous allez voter Hollande parce que pour que vous soyez content il suffit de vous dire "je réduirai le nombre de pauvres", "j'augmenterais le smic", tout le monde sera beau, gentil et intelligent. C'est honteux d'avoir un pays rempli de gens ne cherchant même pas à connaître le fond des programmes.

On voit bien la différence entre la France d'en haut qui comprend que Sarkozy est bon et que la crise n'est ni de sa faute, ni de celle des riches et la France d'en BAS peuplé de rebelles sans causes, de feignasses, qui se font bourrer le mou par les médias Gauchistes et qui vont voter Hollande sans même savoir pourquoi..."

Deuxième citation : "Quant a toi t'est l'incarnation parfaite du mec de gauche qui n'avoue même pas les arguments valables que je t'ai donné et tout ça par fierté! Moi j'arrête ici et je repars avec les mêmes idées, et la confirmation que la gauche est peuplé de trou du cul dans ton genre".

Je veux bien qu'il y est débat, mais là trop c'est trop, il a porté atteinte à mon honneur, et j'aimerais savoir que puis je faire pour y remédier s'il vous plait.

Un grand merci à tout ceux qui font progresser le droit en France comme vous.